



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

CABINET DU MAIRE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana-Fandrosoana

AUTORISATION N° 585 CUA /CAB.25

Relative à la **renouvellement d'une autorisation** sur
l'ouverture d'une **salle de jeux « PLAYSTATION »**

Au nom de **Monsieur RANAIVOSOA Andriamaoly Alain**,
au lot II T 35 bis à Besarety Antananarivo III.

LE MAIRE DE LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi organique n°2014-018 du 12 Septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectivités Territoriales Décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, complétée par la Loi organique n°2016-030 du 23 août 2016 ;
- Vu la Loi n°2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes, modifiée et complétée par la Loi n°2018-011 du 11 juillet 2018, par la Loi n°2021-010 du 05 août 2021, par la Loi n°2023-023 du 31 janvier 2024 et par la Loi n°2024-002 du 23 février 2024 ;
- Vu la Loi n°2014-021 du 12 Septembre 2014 relative à la Représentation de l'Etat ;
- Vu la Loi n°2015-011 du 01 Avril 2015 portant Statut particulier de la Ville d'Antananarivo, Capitale de la République de Madagascar ;
- Vu le Décret n°2015-960 du 16 Juin 2015 fixant les attributions du Chef de l'exécutif des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le Jugement n°162/25/EL du 17 Janvier 2025 du Tribunal Administratif d'Antananarivo portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales et communales du 11 décembre 2024 ;
- Vu l'arrêté municipal n°055/2025/CUA du 19 février 2025 fixant l'organigramme de Commune Urbaine d'Antananarivo ;
- Vu l'arrêté municipal n°0256/CUA/CM/Délib 25 du 25 mars 2025 portant fixation des droits, taxes fiscaux et parafiscaux de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'exercice 2025 ;
- Vu l'arrêté municipal n°0261/CUA/CM/Délib 25 du 25 mars 2025 portant ouverture de crédits à l'engagement et au paiement du Budget Primitif de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'année 2025 ;
- Vu l'ensemble des pièces produites dans la demande formulée par **Monsieur RANAIVOSOA Andriamaoly Alain**, sous dossier **EE 001/25** en date du **09/01/2025** ;
- Vu l'avis favorable émis par les services techniques municipaux ;

AUTORISE :

Article premier Monsieur **RANAIVOSOA Andriamaoly Alain**, demeurant au lot II T 35 bis à Besarety Antananarivo III, à l'exploitation d'une salle de Jeux « **PLAYSTATION** », au nombre de trois, et à exploiter à l'adresse au-dessus ;